



# Commune de Leysin

Leysin, le 7 août 2023/DN

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1854 LEYSIN

## PREAVIS NO 04/2023

### Centre sportif de la Place Large - Installation de panneaux photovoltaïques

Délégué de la Municipalité : M. Daniel Nikles

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

#### **1. Préambule**

Bien avant la situation de crise énergétique que notre pays vit actuellement, la Municipalité et Gestion Sportive Leysin SA (GSL SA) ont étudié différentes opportunités d'optimisation de production et des consommations énergétiques de nos différents bâtiments communaux et installations sportives.

En 2016, la Municipalité avait décidé de profiter de la réfection de la couverture de l'immeuble abritant la garderie Arc en Ciel pour poser 72 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

La même année, 1'432 m<sup>2</sup> de panneaux de production électrique ont été installés au Collège Le Suchet.

Dans le cadre de la première étape de la rénovation du Centre Sportif de Crettex Jacquet, la gestion, la récupération et la production d'énergie ont également joué un rôle central. C'est ainsi qu'entre autre, ce bâtiment peut compter sur le raccordement à la production photovoltaïque du collège le Suchet, la production propre d'électricité photovoltaïque et d'un système sophistiqué de récupération de l'énergie créée par les compresseurs de la patinoire.

La perspective de la hausse massive des tarifs de l'énergie, nous pousse à prendre rapidement des mesures pour le Centre sportif de la Place Large.

En outre, la réalisation de cette installation photovoltaïque s'intègre aux objectifs du label Cité de l'énergie et permet de mettre en œuvre son plan d'actions par l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

## **2. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de solliciter auprès du Conseil communal un crédit de CHF 160'000.00 afin de financer une installation sur le toit de la piscine du Centre sportif de la Place Large.

## **3. Contexte**

La hausse très importante des tarifs de l'énergie a conduit GSL SA à entreprendre un audit énergétique du Centre sportif de la Place Large afin d'obtenir une vision globale de son approvisionnement, de son efficacité énergétique et des mesures raisonnablement envisageables pour améliorer la situation.

La pose de panneaux photovoltaïques est une première étape pour répondre à l'urgence de l'augmentation des coûts de l'énergie pour un bâtiment très énergivore dont la durée de vie est limitée à un horizon d'une dizaine d'années.

## **4. Objectifs**

Les objectifs poursuivis visent à :

- Installer 465 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques de dernière génération sur le toit de la piscine du Centre sportif de la Place Large.
- Fournir environ 89'000 KWh sur les 200'000 consommés annuellement par le Centre sportif de la Place Large soit environ 45 %.
- Autoconsommer 80% de la production.
- Abaisser la facture énergétique du Centre sportif de la Place Large.
- Participer au processus de transition énergétique.
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions du label Cité de l'énergie par la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal.

## **5. Description du projet**



### **5.1 Étude préalable et choix de l'offre**

Le choix de l'emplacement a été sélectionné pour les motifs suivants :

- Orientation idéale.
- Pas de zone d'ombrage.

- Pas de modification architecturale du bâtiment dans les prochaines années.
- Facilité d'accès pour les entretiens, le déblaiement de la neige et les nettoyages.

Le dimensionnement du champ solaire a été calculé en fonction de la surface disponible ainsi que de la dimension des panneaux.

En collaboration avec GSL SA, trois offres ont été demandées à des entreprises spécialisées.

Après comparaison et étude approfondie, le choix définitif s'est porté sur l'offre de Grau électricité S.A pour les raisons suivantes :

- Le coût total au m<sup>2</sup> de panneaux est meilleur marché que les autres offres.
- Le dimensionnement (surface et puissance) de l'installation est adaptée aux attentes.

## 5.2 Aspects techniques

L'installation photovoltaïque proposée comprendra les éléments suivants :

- Installation de 208 panneaux photovoltaïques sur le toit plat de la piscine pour une surface de 465 m<sup>2</sup> et une puissance de 89 kWc.
- Installation de deux onduleurs dans le local électrique actuel
- Câblage entre les panneaux et les onduleurs
- Monitoring Sungrow WiNet-S pour le suivi de la production solaire via internet.

## 5.3 Production

La puissance installée d'environ 89 kWc permet de prédire, à travers une simulation par logiciel, une production annuelle de 89'000 kWh/an. Comme mentionné précédemment, cette énergie sera en très grande partie autoconsommée sur site (en été la production entre 10h et 16h dépasse la consommation propre).

Afin de promouvoir la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la Confédération a mis en place un instrument de Rétribution Unique (RU) pour les installations solaires. Le projet pourra compter sur une telle subvention estimée à CHF 29'900.

La durée d'exploitation minimum possible est de 25 ans, correspondant à la durée de garantie de rendement des panneaux photovoltaïques. Cependant, il a pu être démontré que ce type d'installation permet une production durant 35 ans.

Les calculs montrent un amortissement après 7 années de fonctionnement.

## 6. Financement

### Coûts

Prix de l'installation	CHF	145'000.00
Divers et imprévus	CHF	15'000.00
<b>Total investissements</b>	<b>CHF</b>	<b>160'000.00</b>

## 7. Planning

Le programme prévisionnel est le suivant :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| • Approbation du projet et octroi du crédit de réalisation par le Conseil communal | 26 septembre 2023 |
| • Mise à l'enquête   | novembre 2023     |
| • Réalisation  | mars 2024         |
| • Mise en production   | avril 2024        |

## 8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Vu le préavis municipal no 04/2023 du 14 août 2023

Où le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 160'000.-- pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque au Centre sportif de la Place Large,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021; plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans maximum, dès 2025.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

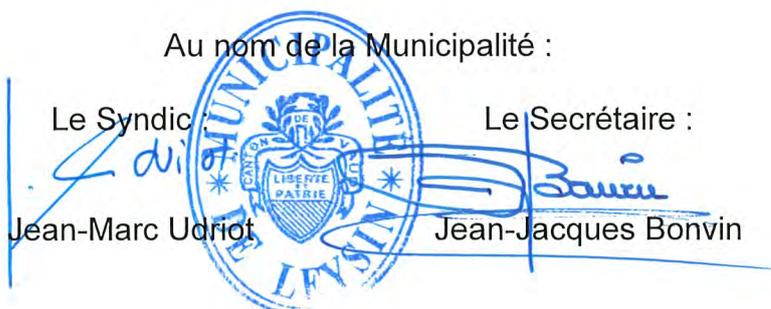
Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot

Jean-Jacques Bonvin





# CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

## EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023  
présidée par Madame Françoise SCHÜLER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 04/2023 du 7 août 2023 relatif à

### **CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Où le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 160'000.00 pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque au Centre sportif de la Place Large,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.--adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021; plafond utilisé au 31 décembre 2022 à hauteur de CHF 42'964'568.--,
3. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans maximum, dès 2025.

Ainsi délibéré en séance du 26 septembre 2023

Au nom du Conseil communal de Leysin :  
La Présidente :  
Françoise Schuler

La Secrétaire :  
Corinne Delacretaz